
SEANCE DU 2 MARS 2005

DÉCISION N° 2005 / 12 / EPR / 3

**PROJET DE CENTRALE ELECTRONUCLEAIRE
« TETE DE SERIE EPR » A FLAMANVILLE.**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu les décisions n° 2005/37/EPR/1 et 2005/38/EPR/2 par lesquelles la Commission nationale du débat public a décidé un débat public et a nommé M. Jean-Luc MATHIEU président de la commission particulière chargée d'animer le débat sur ce projet,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public :

- Madame Danièle FAYSSE,
- Madame Annie SUGIER,
- Madame Françoise ZONABEND,
- Monsieur Michel COLOMBIER,
- Monsieur Roland LAGARDE.

Le Président



Yves MANSILLON